

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 25 MARS 2024

Délibération n° CM2024_19

Convocation du 12 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 27

Thème : FINANCES

Objet : affectation du résultat de
l'exercice 2023

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme PRIET
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Annie CARNOT

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN

Le rapporteur présente les résultats cumulés de l'exercice budgétaire 2023 (intégrant le report des résultats de l'année n-1) :

Section de fonctionnement

Dépenses	5 601 765,78 €
Recettes	5 977 911,18 €
Résultat 2023	376 145,40 €
Résultat reporté 2022	573 100,12 €
Résultat cumulé 2023	949 245,52 €

Section d'investissement

Dépenses	1 569 651,02 €
Recettes	1 443 357,08 €
Résultat 2023	-126 293,94 €
Résultat reporté 2022	-322 578,81 €
Résultat cumulé 2023	-448 872,75 €

Dans le cadre du calcul pour la proposition d'affectation du résultat, il faut intégrer les crédits de report de la section d'investissement. En dépenses, il s'agit d'opérations engagées en 2023 et qui n'ont pas pu être intégralement réalisées. En recettes, il s'agit de subventions notifiées qui n'ont pas encore été perçues.

Crédits de report en section d'investissement

Dépenses	547 013,08 €
Recettes	579 186,50 €
solde RAR	32 173,42 €

Le rapporteur propose d'affecter le résultat 2023 comme suit :

- **Section d'investissement, c/1068** (excédent de fonctionnement capitalisé) : **416 700 €** permet de couvrir le déficit d'investissement.
- **Section de fonctionnement, c/002** (résultat de fonctionnement reporté) **532 546 €** différence entre le résultat excédentaire de la section de fonctionnement et la « couverture » du résultat déficitaire de la section d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2023 telle que proposée.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Adjoint

V. PERRIN.
Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Annie CARNOT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 2 avril 2024
Et publié sur le site internet de la commune le 4 avril 2024